



Avocat qui ne respecte pas le délai d'un an d'une AJ

Par hector33

Bonjour,

Afin de faire cesser des délits en contrefaçon devant le tribunal pénal, une aide juridictionnelle m'a été accordée.

L'avocat désigné a laissé passer l'année de validité de cette AJ sans présenter le moindre travail malgré les relances du bâtonnier, de la médiatrice de la république, de mails de ma part et d'une lettre AR.

Puis-je attaquer cet avocat pour faute professionnelle ?

Merci d'avance.

Par osram

Bonjour,

Si un autre avocat du même barreau accepte, essayez....

Par hector33

Bonjour,

Merci de votre réponse à une question mal formulée, j'aurai dû la tourner ainsi :

Un avocat qui n'intervient pas durant l'année de validité de l'AJ commet-il une faute professionnelle ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

Hector

Par vivi2501

bonjour

Avez-vous contacté le secrétariat de l'ordre des avocats rattaché à votre tribunal judiciaire ?

Par hector33

Bonjour,

Merci de répondre,

Passé 6 mois sans réponse, j'ai passé deux mois à collationner les preuves de la contrefaçon, vidéos, pages de ventes qui durent depuis plus de 10 ans, prix et récompenses qui se montent à plus de 2 millions d'euros sans compter les revendeurs.

J'ai collecté les jurisprudences et textes se rapportant à l'affaire et constitué un document que j'ai envoyé à cet avocat pour lui faciliter la tâche, aucune réponse.

Après plus courriels, une lettre AR sans réponse, j'ai contacté la bâtonnière qui m'a écrit qu'elle allait intervenir, pas de réaction.

La médiatrice de la république est intervenue, il a répondu qu'il allait engager l'action, mais rien n'a suivi.

Le délai est dépassé, c'est la raison pour laquelle je demande si ce manque d'engager l'action pour laquelle il était dépêché engendre une faute professionnelle et si je peux lui en demander raison...

Cordialement,

Hector